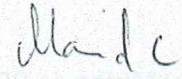


Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire

Morisod Carole



Signatures des cosignataires

Cosignataires

Birbaum Thomas
Clivaz Cherryl



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Postulat affichage

Texte de l'intervention

L'affichage public fait partie des outils permettant aux partis et autres comités de présenter leurs visions politiques dans l'espace public. L'affichage est donc partie intégrante de l'appareil démocratique. Mais depuis maintenant plusieurs campagnes, des actes de vandalisme mettent à mal l'utilisation de cet outil démocratique. Nous avons encore pu le constater avec les dégradations systématiques des supports publicitaires en faveur de la fusion entre Collombey-Muraz et Monthey. Il est déplorable que le fait de mener une campagne politique doive impliquer de reconstruire des supports, recommander du matériel et reposer des affiches. Rappelons tout de même que la pose d'affiches est un investissement en temps, en matériel et en argent. Un investissement qui se fait au détriment d'un véritable débat démocratique.

Les cosignataires souhaitent donc proposer une solution afin que ces images d'affiches détruites et déchirées jonchant les bas-côtés des routes communales ne soient plus les illustrations de campagnes politiques à Collombey-Muraz. Par ce postulat, nous demandons donc à la commune d'étudier la possibilité d'installer des panneaux d'affichage amovibles dans différents lieux de son territoire lors d'élections ou de campagnes diverses. La Municipalité pourrait imposer le format des affiches et gérer leur pose comme cela se fait dans différentes villes de Suisse romande. Ainsi, chaque parti ou comité de campagne devrait apporter ses affiches à la commune, qui aurait la charge de les poser.

Un tel système présente de nombreux avantages : limitation de l'affichage à des zones clairement définies, réduction de l'impact environnemental, garantie d'une meilleure équité entre les partis et comités de campagne. De plus, la commune aurait la responsabilité et la compétence pour garantir le bon état de ses structures publiques. Les comités de campagnes et partis politiques pourraient donc concentrer leur énergie sur les valeurs et projets qu'ils ont à cœur de défendre, ce qui serait profitable pour le débat démocratique.

Conclusion

Les cosignataires demandent donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'affichage officiel et géré par la commune pour les campagnes de votations et d'élections à venir.

Collombey-Muraz, le 29 avril 2022

1^{er} signataire :

all<=dC